

1. Débitrice:
Boucherie H. Cossali SA, route de Saint-Julien 127,
1228 Plan-les-Ouates
2. Déclaration de faillite: 23.01.2008
3. Suspension de faillite: 11.11.2008
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.12.2008
5. Avance de frais: CHF 450.00
6. Remarques: Divers actifs dépendant du commerce jusqu'ici exploité sous la raison individuelle "Emile Bader", à Plan-les-Ouates, comprenant des installations, matériel et véhicules, selon inventaire au 15 août 1975, pour CHF 121'653.- et le goodwill pour CHF 28'347.-, soit au total pour CHF 150'000.-, montant imputé sur le capital à concurrence de CHF 78'000.-.
Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.
Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.
Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.
Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.
Pour tout renseignement:
N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07

Office des faillites
1227 Carouge
(04746422)